



## PROCES VERBAL

Convoqué le 22 DECEMBRE à la salle de PIERREPONT le  
Conseil communautaire s'est réuni sous la présidence  
de Jean-Pierre JACQUE.

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de  
présence (Par commune et par ordre alphabétique) :

MARIEMBERG Jean-François, MOSCATO Pascal, AZZARA  
Jean-François, GUILLIN P, PICCA Yves, SAUVAGE Christian,  
WEISS James, SOBIACK Gérard, DAMIEN Jean-François, PETRI Christian, AUMONT  
Guylaine, BRACONNIER Philippe, FURLANI Annie, HANGGELY Janny, JACQUE Jean-  
Pierre, LAMBERT Claude, LECLERC Pascal, PERCHERON Caroline, POPLINEAU M,  
PIERRET Jean-Jacques, MICHEL Claude, DEGLIN Christian, SCHMITZ JL, SIROT Alain,  
SAUNIER René, ROESER Daniel, DUFOUR MJ, VERON Laurent, DYE PELISSON Alain,  
GILLARDIN Eric, DALLA RIVA Jean-Patrick, LAURENT Claude.

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre  
alphabétique) :

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence  
(Par commune et par ordre alphabétique) :

DIDIER F (colmey) à DALLA RIVA JP, FIDERSPIL A (Longuyon) à LAMBERT C, LEROY A  
(LONGUYON) à PERCHERON C, PAQUIN G (LONGUYON) à FURLANI A, STUPKA M  
(LONGUYON) à DAMIEN JF, GUERIN V (PETIT FAILLY) à WEISS J ;

JP JACQUE cède la parole à JL SCHMITZ, lequel souhaite évoquer les propos qui ont été tenus  
lors du dernier conseil communautaire en son absence et pour lesquels il s'est senti attaqué.

Un droit de réponse est accordé à JF MARIEMBERG

**La séance débute à 19h14**

La feuille de présence est vérifiée pour décompter exactement le nombre de délégués  
communautaires titulaires ou suppléants présents ainsi que les procurations.

<b>Récapitulatif</b>
<b>Rappel du nombre de sièges 44</b>
<b>Quorum 23</b>
<b>Nombre de titulaires présents 32 (a)</b>
<b>Nombre de suppléants présents (en lieu et place d'un titulaire) 1 (b)</b>
<b>Nombre de procurations 6 (c)</b>
<b>Soit un total de votants potentiels de 38 (a+b+c)</b>

Ayant constaté que le quorum est atteint, le président Jean-Pierre JACQUE  
procède à l'élection du secrétaire de séance.

### **1- Election du secrétaire de séance**

Le secrétaire de séance est désigné au début de chacune des séances du conseil communautaire (Art L2121-15 CGCT)

Caroline PERCHERON est élue, à l'unanimité, secrétaire de séance

### **2-Approbation du PV du 20/10/2016- annexe1**

La rédaction définitive est ratifiée en séance le 22 DECEMBRE 2016.

Le conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

Avec 37 POUR et 1 Contre

- Approuve la rédaction du PV du 20/10/2016

### **3- Subvention association CLUB NAUTIQUE et ESVO: Annexe 2**

Deux associations sollicitent le conseil communautaire pour l'obtention de subventions, à savoir le club nautique de Longuyon qui demande 1250€ de subventions pour l'amélioration de leur compresseur à air et l'ESVO de ST Jean Marville.

La commission culturelle s'est réunie pour étudier ces deux demandes et a émis un avis défavorable

Le conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

Avec 37 POUR – (Mr SIROT ne prend pas part au vote)

- rejette ses deux demandes de subventions

### **4- Transfert de compétences- gestion Aire d'accueil des gens du Voyage – Longuyon**

La nouvelle compétence relative à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage figurant à l'art. 5.1.2.4 des statuts modifiés, approuvé par le Conseil Communautaire en date du 23/09/2016- visa contrôle de légalité du 11/10/2016, nécessite la formalisation de la reprise du contrat de prêt « Construction aire d'accueil des gens du voyage» réalisé par la commune de Longuyon :

Contrat n°MIN263942EUR/0281188

Montant 548 642 €

Capital restant dû au 1er janvier 2017 : 349 759,13 €

approuvé par délibération Commune de Longuyon du 9/12/2008 – n°08-

06-03

Durée 20 ans

Période restant à amortir : 11 ans et 3 mois

Echéance trimestrialité

Amortissement :

Taux indexé sur le Livret d'Épargne Populaire – révisable trimestriellement

Taux initial 5,65%

Taux actuel 2,38%

Le conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

- Approuve la reprise dudit contrat

La nouvelle compétence relative à la gestion des aires accueil des gens du voyage nécessite également la formalisation de la reprise du marché de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage réalisé par la commune de Longuyon :

**Marché ACGV Services**  
1 rue de la Trinquette, Immeuble Sextant  
17000 LA ROCHELLE  
Siret 80125160400022

Durée 1 an  
Date de début : 19/09/2016  
Date de fin : 19/09/2017  
Montant de la prestation 1 an : 51 075 HT ou 61 290 TTC

Le conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

Approuve la reprise du marché ACGV  
Et autorise le Président à signer l'avenant n°1 de transfert

**5- Admission en non-valeur – annexe 3**

La trésorerie de Longwy demande aux services d'admettre en non-valeur des produits des collectivités locales , à savoir 3 x 80€ soit 240€ irrécouvrables par PROCAL.

Le conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

Approuve l'admission en non-valeur de cette créance et d'émettre le mandat correspondant

**6- Indemnité au Trésorier- annexe 4**

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 02/03/1982 et du décret 82/979 du 19/11/1982, un arrêté en date du 16/12/1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité des comptables du Trésor exerçant des fonctions de receveurs des EPCI.

Pour ses conseils et sa gestion pour l'année 2016, le trésorier M DONIS peut prétendre à une indemnité dont le taux peut être fixé à 100% et correspondrait à une somme nette de 789.51€

Le conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
Avec 6 contre et 1 abstention

- Autorise le versement de cette indemnité au taux de 100%, pour la prestation d'assistance et de conseil à Mr MARC DONIS, receveur Municipal pour ses fonctions d'assistance et de conseil.

**7- Compétence Péri-scolaire -Création de poste – Péri-scolaire Pierrepont Annexe 5**

L'agent chargé du Péri-scolaire sur le site de Pierrepont quittera ses fonctions au 1er janvier 2017. Agent affecté à 100% à la T2L de par sa compétence péri-scolaire, il est du ressort de l'EPCI de procéder au remplacement de l'agent par la création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe, temps partiel, 23h hebdomadaire . L'utilisation d'un contrat aidé subventionné à 85% par l'ETAT sera privilégiée.

Le conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

- approuve la création d'un poste d'adjoint Technique, temps partiel, 23H Hebdomadaires, de l'inscrire au tableau des effectifs et de prévoir les crédits budgétaires.

**8- Tarifs publics 2017 – TAP et enfants fréquentant l'accueil de Mercy le Bas Annexe 6**

La commission péri-scolaire s'est réunie dernièrement afin d'étudier les possibilités de réduire les tarifs des TAP en raison du temps passé dans les bus par les enfants.

Elle a fait part également de sa volonté d'harmoniser les tarifs, grâce à une prise en charge par la T2L, des enfants originaires de la T2L fréquentant le péri-scolaire de Mercy le Bas ;

Il a été rappelé en conseil les propositions de cette commission.

Le conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité –

Valide la proposition de la Commission péri-scolaire de réduction de 30 centimes des TAP et de faire appliquer au 01/01/2017 les tarifs tels qu'ils figurent en annexe

- valide également la proposition de la commission de prendre à la charge de la T2L la différence de coût entre un enfant fréquentant l'accueil péri-scolaire de Mercy le Bas originaire du syndicat et ceux originaires du territoire de la T2L

**9- Compétence Culturelle- demande de subventions –Annexe 7**

Pour 2017, la T2L propose de mettre en valeur et de faire découvrir son patrimoine à l'occasion d'une journée dédiée à un village et de poursuivre son volet littéraire en encourageant de nouveau la mise en place de Boîtes à livres.

Afin de valoriser et de soutenir le maillage associatif local, la commission culturelle a choisi de travailler avec les associations du territoire. Des spectacles tous publics, impliquant principalement des compagnies et talents locaux vont être organisés, toutes disciplines confondues.

La T2L participera au festival des Contes en Chaises Longues accueillant 4 spectacles dont 2 balades contées et à son concours photo thématique.

Le programme 2017 implique autant le grand public que le jeune public dont les scolaires :

- Les élèves du primaire (CE 2 –CM2) participeront à un projet de stage artistique avec représentation finale animée par la compagnie des Green Ginger.
- Les maternelles bénéficieront de spectacles adaptés, dont un dans le cadre du festival des Contes en Chaises Longues.
- Les collégiens participeront de nouveau à des ateliers de pratique théâtrale avec la compagnie Pardes Rimonim, projet porté par Scènes et Territoires en Lorraine mais subventionné par la T2L.

Pour 2017, la commission culturelle a décidé de se professionnaliser et de réorienter sa politique culturelle vers une médiation mieux adaptée aux problématiques du territoire. Aussi, la compagnie Pardes Rimonim travaillera en parallèle avec les membres de la commission culturelle et les élus du Conseil Communautaire souhaitant participer, sur des ateliers artistiques et de formation à la médiation culturelle.

Montant du budget ou du projet : 34 000 € TTC

Subvention sollicitée auprès du CD54 au titre du CONTRAT TERRITOIRES SOLIDAIRES 2016-2021, section FONCTIONNEMENT 2017, FONDS POUR L'ANIMATION TERRITORIALE :  
: 15 000 € TTC

Le conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

- Valide le programme proposé par la commission
- Autorise le Président à solliciter une subvention de 15 000€ auprès du CD54 au titre du CTS 2016-2021 – Fonds pour l'animation territoriale- selon le plan de financement figurant en annexe

#### **10- Compétence Assainissement- Etudes Doncourt et demandes de subventions-Annexe 8**

Une consultation a été lancée afin d'obtenir la meilleure offre concernant le raccordement entre DONCOURT et Beuveille

3 bureaux d'études ont répondu : SINBIO- BC2I et ARTELIA

Les offres font apparaître les coûts suivants (cf annexe) :

SINBIO : 24750 € HT

BC2I : 29500€ HT

ARTELIA 29200 € ht

Le conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
Avec 37 Pour et 1 ABstention

- autorise le Président à recruter le bureau d'étude le mieux disant, savoir SINBIO
- autorise le Président à solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'eau et du CD54

### **11 - Décisions prises sur délégations du Conseil Communautaire Annexe 9**

**Le Conseil Communautaire, par délibération n°14-11 en date du 13/05/2014 a délégué au Président, pour la durée de son mandat, toute ou partie de ses attributions.**

**Le Président est donc en capacité de décider sans en référer au Conseil dans le cadre de ses attributions.**

**Le Président est tenu d'informer des décisions prises sur délégation au cours des réunions obligatoires du Conseil (CGCT, art.L.2122-23).**

**Le CGCT ne prévoit pas de formalisme particulier à ce « rendu-compte », de telle sorte qu'il peut être présenté oralement par le Président ou, au contraire, faire l'objet d'un document récapitulatif des décisions prises sur délégation.**

**Le Président rend compte, après épuisement de l'ordre du jour, à chacune des séances, à travers les questions diverses, des décisions qu'il a prises et de l'évolution des dossiers.**

**(Il est à noter que, si le maire s'abstient de rendre compte des décisions prises, cette carence n'entraîne pas de conséquence sur la légalité des actes.)**

**Le Conseil Communautaire prend acte des décisions prises sur délégations du Conseil Communautaire depuis le dernier conseil communautaire.**

#### **Divers**

- **AGAPE –Trame verte et bleue annexe 10**
- **Arrêté de M. le Préfet – STEP BOISMONT annexe 11**
- **Rapport d'activité du PIMMS annexe 12**
- **SCOT : note de cadrage et d'informations annexe 13**
- **Courrier DGFIP en réponse à la motion relative à la Trésorerie de LONGWY annexe 14**
- **Non exonération de la Taxe Aménagement : informations - annexe 15**
- **Courrier de M. le Sous-Préfet- compétence exclusive T2L en matière de périscolaire annexe 16**
- **SIE Cons la Grandville- Arrêté Dissolution- Annexe 17**

**La séance est levée à 19H51**

**Le secrétaire de séance  
Caroline PERCHERON**